

Mars 2023

I. ACTUALITÉS

- **FONDS VERT** : Depuis le 27 janvier 2023, vous pouvez déposer vos dossiers sur le site « **démarches-simplifiées** ». Ce dépôt se fait au fil de l'eau tout au long de cette année, sauf pour certaines mesures pour lesquelles une ou plusieurs relèves des dossiers sont prévues en 2023. (exemple : les dossiers fonds friches sont à déposer avant le 2 mai 2023). Des webinaires de présentation sont disponibles en replay ici : 
Il est recommandé de déposer rapidement les dossiers.

LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

Le Fonds Vert comporte également une mesure d'appui à l'ingénierie des collectivités locales, afin de les aider dans les études et les prestations d'AMO en amont des travaux :

Le Fonds Vert peut soutenir, en rénovation d'éclairage public (c'est-à-dire les éclairages publics extérieurs destiné à favoriser la sécurité des déplacements, des personnes et des biens et le confort des usagers sur l'espace public ou privé, en particulier la voirie), **les prestations suivantes** :

Les études de diagnostic destinées à élaborer des stratégies d'extinction en cœur de nuit et/ou de création de trame noire ;

Les prestations d'ingénierie (maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage déléguée) et les études préalables au dimensionnement du parc de luminaires, dans une optique d'aller au-delà des prescriptions techniques de l'arrêté du 27 décembre 2018 à condition que le porteur de projet ne bénéficie pas d'un programme ACTEE.

Le Fonds Vert peut soutenir, en rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, les prestations suivantes :

Les études préalables destinées à établir un diagnostic du patrimoine immobilier à rénover, à construire un plan de travaux et à en évaluer l'impact. Cela inclut l'étude thermique ;

Les dépenses de maîtrise d'œuvre et d'AMO (conduite d'opération, SPS, contrôle technique...).

- Le 9 mars 2023, s'est tenu en préfecture le forum « Conseil en énergie partagée » (CEP), dans le cadre de la CDTE 95. Ce dispositif, porté notamment par les syndicats d'énergie et le PNR du Vexin Français, est particulièrement pertinent pour aider les communes à concevoir des projets phasés et performants de rénovation énergétique, optimisés financièrement. Il permet de préparer efficacement le futur dépôt d'un dossier de demande de subvention, par exemple au titre du Fonds Vert. La présentation est disponible ici : 
- La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR) vient d'être publiée au Journal officiel du 11 mars 2023. Elle est disponible ici, avec une synthèse :  
- La synthèse du **sixième rapport** d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (**GIEC**) a été publiée ce lundi 20 mars 2023. Ce document a été adopté à l'issue d'une session d'approbation qui s'est tenue du 13 au 17 mars 2023 en Suisse avec les représentants des 195 pays membres du GIEC. Pour plus d'informations ici : 

- La loi n°2023-22 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique a été promulguée. Ce tiers financement doit être expérimenté pendant cinq ans. La loi est disponible ici : 
- Depuis le 27 décembre 2022, les ménages se **chauffant au fioul** pouvaient demander un **chèque énergie**, jusqu'au 31 mars 2023, ou pour ceux se **chauffant au bois**, jusqu'au 30 avril 2023. Afin de laisser plus de temps aux ménages pour demander ces chèques énergie exceptionnels, **les dates limites de demandes sont reportées d'un mois**, soit au 30 avril 2023 pour le fioul, et au 30 mai 2023 pour le bois. Le décret du 31 mars 2023 instituant ces reports est disponible ici : 

II. À VOS AGENDAS !

- La Direction régionale Ile-de-France de l'Ademe et la Région Ile-de-France organisent un webinaire d'information de « **Présentation des évolutions du Fonds Chaleur 2023 et de la démarche EnR Choix ainsi que le calendrier de l'AAP Chaleur Renouvelable IDF 2023-2024** ». Il aura lieu le **jeudi 20 avril 2023 de 16h à 17h**. Inscription ici : 
- Le **CAUE 95** organise une visite, le **6 avril 2023 de 10h à 12h**, du **collège Marie Slodowska à Le Plessis-Bouchard**. Ce collège illustre l'engagement du Département du Val-d'Oise en faveur du développement durable : il est équipé de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire, d'un système de récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires des élèves ainsi que d'un système de rétention partielle de l'eau de pluie par les terrasses végétalisées. Inscription ici : 
- La DRIEAT et la DRIHL, avec la participation du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), d'URBS, de NamR et de la Banque des territoires, organisent le **vendredi 14 avril 2023 de 10h à 12h**, un **webinaire** portant sur **les outils de diagnostic permettant d'améliorer la connaissance du parc bâti et d'accompagner la construction de stratégies ambitieuses de rénovation énergétique**. Plus d'informations et inscription ici : 

III. AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

- La **Région Île-de-France** déploie une **aide pour 100 îlots de fraîcheur**. La Région encourage les projets favorisant l'adaptation locale des territoires aux effets du changement climatique, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature. Cela concerne la création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces publics urbains, des cours d'établissement d'enseignement, des établissements recevant du public, et également la création de toitures végétalisées semi-intensives ou intensives. Plus d'informations ici : 

IV. RESSOURCES DOCUMENTAIRES - pour se former et s'informer

- L'AREC propose une liste non exhaustive des mesures de sobriété annoncées par les collectivités franciliennes (communes, intercommunalités, départements). Vous pouvez consulter celles du Val d'Oise (Cergy, Ermont, Herblay, Sannois, CD95, Argenteuil), ainsi que des autres départements d'Île-de-France ici : 
- Le CEREMA a rédigé un article pour mieux décrypter les dispositifs d'aide à la décision des travaux à réaliser pour la rénovation énergétique des logements (DPE, DTG, audit énergétique, plan pluri-annuel de travaux...). A lire ici : 
- La DRIEAT et la DRIHL ont organisé le 11 octobre 2022, un webinaire thématique dédié au diagnostic de performance énergétique (DPE), avec la participation de l'INSEE, de l'ADEME, de l'APUR et de la Fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier (FIDI). Le replay est disponible ici : 